

---

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 13 AVRIL 2023**

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire et sous la Présidence de Madame Solange LEMOINE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**Date de Convocation** : 7 Avril 2023

**Nombre de Conseillers en exercice** : 33 **Présents** : 23

**Etaient présents** : MM. LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, GAJDA, BOUTON.

**Ont donné pouvoir** : Madame DUFOUR-TONINI (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Madame RYSPERT (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur DERGHAL (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur CYBURSKI*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame ATTEN*), Madame THOMAS (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur FEDDAL (*pouvoir à Monsieur TONNEAU*), Monsieur HOCHART (*pouvoir à Madame GAJDA*).

**Absent excusé** : Monsieur BRAILLY.

**Absent** : Monsieur VANDENDOOREN.

---

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur SANCHEZ.

---

**DELIBERATION N° 3/10** : AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT.  
Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2021-015 dédiée à l'aménagement du Stade Bayard.

---

**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

Le stade Bayard est une installation sportive majeure de la ville. Elle est le support de nombreuses pratiques sportives associatives et scolaires et reste un point d'animation essentiel à la vie du quartier Bellevue.

Afin d'offrir des conditions de pratique sportive plus qualitatives et adaptées aux besoins des associations et de leurs adhérents, la ville de Denain s'est engagée dans un programme pluriannuel de rénovation du complexe sportif du stade Bayard.

Par délibération n° 5/3 du 31 mars 2021, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir une autorisation de programme (n° 2021-015) pour budgétiser le projet.

L'opération comprenait initialement qu'une unique phase de réaménagement du stade, comprenant la rénovation du terrain d'honneur, la création d'un terrain synthétique, d'une piste d'athlétisme, d'une piste de saut en longueur et le réaménagement de la desserte et des abords.

Par délibération n° 4/7 du 7 Avril 2022, le Conseil a permis d'ajouter une seconde phase à l'opération pour la construction d'une salle de sport et de son parvis et d'une tribune extérieure pour le terrain d'honneur.

.../...



Pour rappel, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées selon la durée de l'opération et les crédits de paiement représentant la limite supérieure des dépenses susceptibles d'être mandatées pendant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Par délibération n° 4/7 du 7 Avril 2022, l'autorisation de programme a été réajustée et se présente aujourd'hui comme suit :

	Avant 2022	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025 et plus
<b>Dépenses</b> 8 617 993,79 €	947 325,15 € TTC (dont mandaté 2021 : 868 741,95 €)	4 344 048,64 € TTC (dont reports 2021 : 687 002,24 € et NI 2022 : 3 657 046,40 €)	1 006 620 €	1 693 500 €	626 500 €
	11,0 %	50,4 %	11,7 %	19,7 %	7,3 %
<b>Recettes</b> 6 185 345,70 €	439 039,27 €	884 836,52	1 240 673,43 €	2 287 597,74 €	1 333 198,74 €
	7,1 %	14,3 %	20,1 %	37,0 %	21,6 %

La conduite opérationnelle de la rénovation du stade Bayard (*première phase*) et la construction d'une salle de sport (*seconde phase*) nécessite de revoir certains coûts prévisionnels et d'intégrer quelques ajustements :

- Travaux sur les terrains, pistes, équipements sportifs, clôtures, mobilier et espaces verts dont révisions de prix : **+105 781,08 €**
- Travaux et révisions de terrassements, déblai-remblai, assainissement, réseaux divers, voirie, cheminements, dont révisions de prix : **+105 890,30 €**
- Travaux Eclairage dont révisions de prix : **+21 758,52 €**
- Signalisation : **+16 149,27 €**
- Travaux d'élagage : **+ 3 456,00 €**
- Travaux de gouttière et du toiture Boulodrome : **-1 879,63€**
- Dépose de clôture et portail : **+6 304,68 €**
- Travaux de démolition des vestiaires et du clubhouse, installation et sécurisation de vestiaires modulaires provisoires : **+89 332,78 €**
- Honoraires : **- 1 356,00 €**
- Concessionnaire : **+1 557,00 €**
- Diagnostic amiante : **+7 295,35 €**
- Frais de procédure : **+4 791,11 €**

Il est ainsi proposé d'augmenter le montant de l'autorisation de programme 2021-015 de **359 080,46€ TTC** et de modifier l'autorisation de paiement comme suit :

.../...

	Dépenses / Recettes antérieures	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025 et plus
<b>Dépenses</b> <b>8 977 074,25 €</b>	2 456 537,18 € TTC (dont mandaté 2022 : 1 578 070,72 €)	1 085 537,07 € TTC (dont report 2022 : 894 537,07€ et NI 2023 : 191 000,00 €)	235 250€	5 199 750 €
	27%	12%	3%	58%
<b>Recettes</b> <b>5 809 056,17 €</b>	838 867,19 €	743 376,91	456 612,31 €	3 770 199,76 €
	14 %	13 %	8 %	65 %

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** le nouveau montant de l'autorisation de programme 2021-015 fixé à **8 977 074,25 € TTC** en dépense.
- **DE VALIDER** l'évolution des crédits de paiements.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

**DECISION : ADOPTE PAR 27 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS.**

**A voté contre : Monsieur TONNEAU.**  
**Se sont abstenus : MM. GAJDA, HOCHART, FEDDAL.**

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



A.L. DUFOUR-TONINI  
 (Nord) LEMOINE

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
 de la réception en Sous-Préfecture le.....  
 et de la publication le.....